

CONVENTION ENTRE CLUBS 2022-2023

(Art. 24 et 25 des Règlements Généraux)

LIGUE CENTRE
VAL DE LOIRE
FFHANDBALL



⇒ Pour TOUTES les équipes jeunes en championnat territorial élite/excellence/honneur

⇒ Pour TOUTES les équipes séniors masc. & fem. de la PNM / N3F aux 1ères et 2èmes divisions

Nom de la convention

Création

Renouvellement

Si renouvellement, date de création

Club Porteur

	Nom du club	Signature du Président

Autres clubs

	N° Affiliation	Nom du club	Signature du Président
1			
2			
3			

S'engage dans une convention entre clubs pour la ou les catégories suivantes pour la saison 2022/2023 :

En masculin*	En féminin*

*Menu déroulant : choisir par genre la ou les catégories concernées

Conditions de fonctionnement :

- **CMCD** : satisfait les exigences pour le club de :
- **Péréquations de déplacement** prises en charge par le club de :
- **Péréquations d'arbitrage** (*uniquement pour les équipes séniors F et M et U18 F/M Elite*) : prises en charge par le club de :

Afin d'instruire ces conventions, la Ligue se réserve le droit de demander des compléments d'informations sur le projet.

Cadre réservé à la ligue		
Date de Validation :	Nom :	Signature :

A retourner par email : ⇒ à Patricia Noviant : 5400000.pnoviant@ffhandball.net ;

⇒ à votre secrétariat de comité d'appartenance